



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 20 octobre 2010 — N° 144

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant l’Habitat pour Humanité.

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant l’Expo-Concert de Mirabel.

M. Morin (Montmagny-L’Islet) fait une déclaration afin de souligner l’intrônisation de M. Simon Painchaud au Temple de la renommée de l’agriculture du Québec.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Jocelyne Caron.

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration concernant Mme Rima Habib, boursière de la Fondation Armand-Frappier.

20 octobre 2010

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration afin de souligner les performances des athlètes québécois aux Jeux du Commonwealth.

M. Drolet (Jean-Lesage) fait une déclaration concernant la Semaine de la coopération et de la mutualité.

M. Aussant (Nicolet-Yamaska) fait une déclaration afin de rendre hommage à un auteur-compositeur-interprète de Nicolet, M. Guillaume Beaulac.

M. Bachand (Outremont) fait une déclaration concernant la première Journée mondiale de la statistique.

À 9 h 55, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

20 octobre 2010

Présentation de projets de loi

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 118 Loi concernant le financement des partis politiques

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 118.

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 120 Loi concernant les campagnes à la direction des partis politiques

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 120.

M. Fournier, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 119 Loi concernant le processus électoral

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 119.

20 octobre 2010

Dépôts de documents

Mme Normandeau, ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, dépose :

Le rapport d'activités du Centre de la francophonie des Amériques, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1770-20101020)

M. Fournier, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Directeur des poursuites criminelles et pénales, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1771-20101020)

M. Bachand, ministre du Revenu, dépose :

Le Plan d'utilisation des fichiers de renseignements, mise à jour de juin 2010;

(Dépôt n° 1772-20101020)

Le rapport d'activité résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1773-20101020)

Mme Boulet, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport d'activité du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1774-20101020)

20 octobre 2010

M. Hamad, ministre des Transports, dépose :

Le rapport d'évaluation du projet pilote Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges.

(Dépôt n° 1775-20101020)

M. Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dépose :

Le rapport annuel de l'Immobilière Société d'habitation du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

(Dépôt n° 1776-20101020)

M. Dutil, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel du Comité de déontologie policière, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;

(Dépôt n° 1777-20101020)

Le rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1778-20101020)

Mme Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, dépose :

Le rapport annuel de gestion du Conseil des relations interculturelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1779-20101020)

20 octobre 2010

Mme Thériault, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission des lésions professionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

(Dépôt n° 1780-20101020)

Mme Vien, ministre déléguée aux Services sociaux, dépose :

Un document intitulé « L'évaluation des impacts de la nouvelle *Loi sur la protection de la jeunesse* au Québec – Programme Actions concertées – Rapport synthèse ».

(Dépôt n° 1781-20101020)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées le 27 mai 2010 par M. Turcotte (Saint-Jean), M. Drainville (Marie-Victorin) et par Mme Lapointe (Crémazie), concernant la construction de centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) en Montérégie;

(Dépôt n° 1782-20101020)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 2 et 9 juin 2010 par M. Khadir (Mercier), concernant le traitement des travailleuses et travailleurs accidentés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et certains professionnels de la santé;

(Dépôt n° 1783-20101020)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 juin 2010 par M. Gaudreault (Jonquière), concernant la correction de la route du chemin du Quai au lac Kénogami à Saguenay.

(Dépôt n° 1784-20101020)

20 octobre 2010

Dépôts de rapports de commissions

Mme Doyer (Matapédia), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui, le 23 septembre 2010, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de l'étude de la pétition n° 1245-20100429 concernant le projet d'un réseau ferroviaire reliant plusieurs régions du Québec, le TransQuébec Express; puis en séance de travail les 25 mai, 23 septembre et 6 octobre 2010, relativement à ce mandat. Le rapport contient deux recommandations.

(Dépôt n° 1785-20101020)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 717 citoyens et citoyennes d'Oka, des municipalités limitrophes et du Québec, concernant la protection de la région d'Oka contre tout projet de développement minier.

(Dépôt n° 1786-20101020)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 768 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec.

(Dépôt n° 1787-20101020)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

20 octobre 2010

À la demande de M. le président, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bédard (Chicoutimi), conjointement avec M. Hamad, ministre des Transports, M. Grondin (Beauce-Nord), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement fédéral qu'il respecte son engagement de 2002 de partager à 50 % la facture de construction de la route 175 reliant les villes de Québec et Saguenay.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conjointement avec M. Blanchet (Drummond), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE dans le cadre du cinquième anniversaire de l'adoption par l'UNESCO de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, l'Assemblée nationale réitère son appui à cette Convention et appelle la poursuite de sa ratification par le plus grand nombre de pays possible;

QU'elle souligne la tenue à Québec, les 2 et 3 février 2011, de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles organisée conjointement par l'Assemblée nationale du Québec, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, en partenariat avec l'organisation internationale de la Francophonie et l'UNESCO.

20 octobre 2010

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 94, Loi établissant les balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'Administration gouvernementale et dans certains établissements.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative concernant la sécurité des approvisionnements en produits pétroliers.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 112, Loi autorisant la conclusion de conventions collectives d'une durée supérieure à trois ans dans les secteurs public et parapublic, soit adopté.

20 octobre 2010

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le mercredi 29 septembre 2010, sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Traversy (Terrebonne) dépose :

Copie d'une lettre datée du 16 septembre 2010, adressée à M. Mathieu Traversy, député de Terrebonne, signée par M. Daniel Pilon, directeur général de la MRC Les Moulins, concernant l'appui au mémoire de la FQM.

(Dépôt n° 1788-20101020)

À 13 heures, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, est ajourné au nom de M. Leclair (Beauharnois).

Les travaux reprennent à 15 h 07.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Drainville (Marie-Victorin) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement du Canada qu'il suspende immédiatement l'autorisation de procéder à des levées sismiques dans le golfe du Saint-Laurent accordée le 4 octobre 2010 par l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers.

QU'elle exige du gouvernement du Québec qu'il prenne tous les moyens nécessaires, incluant les recours judiciaires, pour que cette autorisation soit suspendue et que les ressources naturelles du Québec présentes dans le golfe du Saint-Laurent soient préservées de toute exploitation par la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont allouées au député de Mercier; 1 minute 37 secondes est allouée à chacun des autres députés indépendants; 7 minutes 42 secondes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition; le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle, soit 47 minutes pour chacun des deux groupes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps inutilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice-versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la fin de son intervention, M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) propose :

20 octobre 2010

QUE la motion du député de Marie-Victorin soit amendée de la manière suivante : à la première, deuxième, troisième et quatrième lignes, remplacer les mots « exige du gouvernement du Canada qu'il suspende immédiatement l'autorisation de procéder à des levées sismiques dans le golfe du Saint-Laurent » par les mots « demande au gouvernement fédéral, au gouvernement de Terre-Neuve ainsi qu'à l'Office Canada – Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers d'attendre les résultats des évaluations environnementales stratégiques demandées par le gouvernement du Québec avant d'émettre tout permis de levées sismiques et de forages pour la structure Old Harry et de suspendre les autorisations en cours »;

À la quatrième, cinquième et sixième lignes, retirer les mots « accordée le 4 octobre 2010 par l'Office Canada – Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers »;

À la septième ligne, remplacer les mots « Qu'elle exige du » par les mots « Que l'Assemblée nationale demande au »;

À la septième ligne, remplacer les mots « qu'il prenne » par les mots « de prendre »;

À la huitième et neuvième lignes, remplacer les mots « nécessaires, incluant les recours judiciaires, pour que cette autorisation soit suspendue et » par les mots « à sa disposition pour »;

À la onzième ligne, remplacer les mots « soient préservées » par les mots « lui soient réservées. »;

À la onzième et douzième lignes, retirer les mots « de toute exploitation par la province de Terre-Neuve-et-Labrador. ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

20 octobre 2010

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral, au gouvernement de Terre-Neuve ainsi qu'à l'Office Canada – Terre-Neuve-Labrador sur les hydrocarbures extracôtiers d'attendre les résultats des évaluations environnementales stratégiques demandées par le gouvernement du Québec avant d'émettre tout permis de levées sismiques et de forages pour la structure Old Harry et de suspendre les autorisations en cours.

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de prendre tous les moyens à sa disposition pour que les ressources naturelles du Québec présentes dans le golfe du Saint-Laurent lui soient réservées.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Drainville (Marie-Victorin) et sur l'amendement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), sous réserve de la permission de son auteur.

À la fin de sa réplique, M. Drainville (Marie-Victorin) accepte la proposition d'amendement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine).

Le débat terminé, la motion d'amendement est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **115** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

La motion ainsi amendée est ensuite mise aux voix, un vote par appel nominal est exigé.

La motion ainsi amendée est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **116** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **0**

20 octobre 2010

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, sur la motion de M. Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, proposant que le principe du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée, le débat est ajourné.

M. Gautrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 21 octobre 2010 à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 17 h 53, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 21 octobre 2010, à 9 h 45.

Le Président

YVON VALLIÈRES

20 octobre 2010

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion d'amendement de M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 115)

POUR - 111

Arcand	Cousineau	Leclair	Pigeon
Auclair	Curzi	L'Écuyer	Pinard
Bachand	D'Amour	Léger	Poirier
<i>(Outremont)</i>	Deltell	Lehouillier	Ratthé
Bachand	Diamond	Lemay	Rebello
<i>(Arthabaska)</i>	Doyer	Lessard	Reid
Beauchamp	Drainville	MacMillan	Richard
Beaudoin	Drolet	Malavoy	<i>(Marguerite-D'Youville)</i>
<i>(Rosemont)</i>	Dubourg	Maltais	Richard
Beaudoin	Dufour	Mamelonet	<i>(Duplessis)</i>
<i>(Mirabel)</i>	Dutil	Marceau	Robert
Bédard	Ferland	Marcoux	Rotiroti
Bergeron	Fournier	Marois	Roy
Bergman	Gaudreault	Marsan	Simard
Bernard	<i>(Jonquière)</i>	Matte	<i>(Richelieu)</i>
Bernier	Gaudreault	McKay	Simard
Bérubé	<i>(Hull)</i>	Ménard	<i>(Dubuc)</i>
Billette	Gautrin	Moreau	Sklavounos
Blais	Gauvreau	Morin	St-Amand
Bonnardel	Gignac	Normandeau	St-Arnaud
Boucher	Girard	Ouellet	St-Pierre
Boulet	Gonthier	Ouellette	Thériault
Carrière	Grondin	Ouimet	Traversy
Champagne	Hamad	Pagé	Tremblay
Charbonneau	Hivon	Paquet	Trottier
Charette	Huot	Paradis	Vallée
Charlebois	James	Pelletier	Vien
Chevarie	Kelley	<i>(Saint-Hyacinthe)</i>	Villeneuve
Cloutier	Khadir	Pelletier	Weil
Corbeil	Kotto	<i>(Rimouski)</i>	Whissell
Courchesne	Lapointe	Picard	

20 octobre 2010

Sur la motion de M. Drainville (Marie-Victorin) telle qu'amendée:

(Vote n° 116)

(Identique au vote n° 115)